

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes Question au Gouvernement n° 5

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

- **M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi, pour le groupe UMP.
- **M.** Christian Estrosi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

Devant une montée de la délinquance sans précédent, les Françaises et les Français nous ont adressé au printemps dernier un avertissement extraordinaire. Face à cette préoccupation majeure, les plus défavorisés, les plus démunis, les plus faibles d'entre eux nous ont exprimé une exigence de retour à la paix publique et au respect de l'autorité de l'Etat, et je salue votre action monsieur le Premier ministre, et celle de tout votre Gouvernement. Je veux plus particulièrement dire au ministre de l'intérieur combien nous saluons son action, son courage et sa détermination. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

Vous avez su, monsieur le ministre, d'abord par votre action, ensuite à travers la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*),...

- M. le président. Vous avez une question à poser, monsieur Estrosi?
- **M.** Christian Estrosi. ... adresser un message fort : un message fort aux forces de l'ordre, auxquelles vous avez redonné la considération qu'elles méritaient : un message fort aux Françaises et aux Français, en traitant sans tabou tous les phénomènes de société.
- M. le président. Pouvez-vous poser votre question, monsieur Estrosi?
- **M. Christian Estrosi.** Monsieur le ministre, pourriez-vous nous faire aujourd'hui un état des lieux et nous donner les perspectives de votre action ?
- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.
- **M. Nicolas Sarkozy,** ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, s'agissant de l'état des lieux, il n'est nul besoin de polémiques, puisque nous avons à notre disposition des chiffres qui étaient à la disposition de nos prédécesseurs, qui se sont trouvés eux-mêmes confrontés à une situation très difficile. Ce n'est pas le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin qui les publie, c'est mon prédécesseur, avec honnêteté et courage, car il en fallait pour annoncer en 2001 une augmentation de la délinquance de 7 %.

Il est d'autres chiffres qui n'ont pas été publiés et que je tiens à votre disposition. Au cours des quatre premiers mois de 2002, et je parle sous le contrôle de M. Vaillant, la délinquance a augmenté de 5 %.

Qu'en est-il depuis quatre mois ? (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.) Sans doute est-il trop tôt pour faire un bilan, on pourra juger de la

qualité de l'action du Gouvernement en la matière après une année... Mais peut-être l'Assemblée sera-t-elle intéressée de savoir que, sans doute par le plus grand des hasards, après avoir augmenté sur les quatre premiers mois de 2002 de 5 %, la délinquance a augmenté au cours des quatre mois suivants de 0 %, depuis que le gouvernement de M. Raffarin est en charge des affaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

M. Alain Néri. C'est comme la bourse, ça baisse!

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. J'admets bien volontiers qu'il ne convient pas de nous en attribuer le seul mérite mais je crains que, si nous étions restés sur la même pente ascendante, on n'ait sans difficulté trouvé les coupables, voire le coupable. Vous m'avez demandé de vous rendre compte, je le fais.

Reste maintenant la deuxième étape. Je présenterai bien sûr la loi de sécurité intérieure, et je prends l'engagement solennel devant la représentation nationale qu'aucune liberté publique, pas la moindre, ne sera remise en cause.

Mieux, je vous garantis que ceux de nos compatriotes qui n'ont plus de liberté parce qu'ils habitent dans un quartier où la vie est devenue impossible car la prostitution y règne en maîtresse absolue, retrouveront la liberté. Je vous garantis que ceux de nos compatriotes, dix millions en région parisienne, qui prennent chaque jour les transports en commun, dont certains, notamment en bout de ligne, ont peur, vont retrouver la liberté de prendre les transports en commun sans crainte.

Enfin, je veux dire aux associations de victimes qu'il n'est pas normal qu'en France, le fichier génétique comporte mille noms alors qu'en Angleterre, berceau de la démocratie parlementaire, il en compte des dizaines de milliers.

Oui, nous avons choisi nos priorités : ce sont les victimes et leurs familles (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur: M. Christian Estrosi

Circonscription: Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 5 Rubrique : Sécurité publique Ministère interrogé : intérieur Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 octobre 2002